

Agence régionale de santé (ARS) AUVERGNE RHONE ALPES
Délégation départementale – ARDECHE
Téléphone : 0426209211
Courriel : ars-dt07-sante-environnement@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Stefanie MAROUZE
Référence : Alerte n°151801
Date d'émission: 30/06/2026

**Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ADDUCTION D'EAU POTABLE**
Prévu par le code de la santé publique

ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU

IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Commune : SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES
Localisation : HAMEAU FOURMARECHE LA GAZELLE - HAMEAU FOURMARECHE LA GAZELLE
HABITATION MOURGUE Bernard robinet cuisine
Point de surveillance : 0070000000970
Installation : ST ETIE DE LUGDARES FOURMARECH (UDI 007000790)
Date et heure de prélèvement : 24/06/2026 à 12:03
Motif de prélèvement : CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL
Id prélèvement ou reflab : LSE2606-31949

Recommandations / Observations de l'ARS :

La présence de cuivre à la concentration mesurée ne présente pas de risque direct pour la santé mais est susceptible d'avoir un impact sur le goût et la couleur de l'eau (phénomènes d'eaux bleues).
Sa présence dans l'eau est généralement due à la dissolution du cuivre entrant dans la composition de différents alliages (laiton, bronze...) utilisés pour la fabrication d'accessoires de plomberie (tuyaux, raccords, robinets...). Ce phénomène est accentué si l'eau distribuée est agressive et/ou si elle a stagné dans les canalisations avant écoulement.
Nous vous demandons d'informer l'abonné de cette situation et de lui communiquer la fiche d'information ci-jointe.

RESULTATS D'ANALYSES

Physico-chimie - Non-conformité aux limites de qualité

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
CUIVRE	2.75	mg(Cu)/L		1	Oui

POUR INFORMATION :

La délégation départementale
de l'Ardèche

Affaire suivie par :
Service ENVIRONNEMENT-SANTÉ
04.26.20.92.11
Ars-dt07-environnement-sante@ars.sante.fr

Fiche d'information : présence de cuivre dans l'eau du robinet

(application de la circulaire du 5 février 2004 relative au contrôle des paramètres plomb, cuivre et nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine)

La présence de cuivre dans l'eau du robinet est généralement due à la dissolution du cuivre contenu dans la composition de différents alliages (laiton, bronze...) utilisés pour la fabrication d'accessoires de plomberie (tuyaux, raccords, robinets). Ce phénomène est d'autant plus accentué que l'eau a stagné dans les réseaux avant écoulement.

La teneur en cuivre mesurée à votre domicile ne présente pas de risque particulier pour la santé en l'état actuel des connaissances. Cependant, à cette teneur le cuivre peut modifier le goût et la couleur de l'eau (phénomènes d'eaux bleues notamment).

Il vous est conseillé :

- De laisser l'eau s'écouler avant de la consommer pour la boisson et la préparation des aliments des nourrissons ;
- De reconsidérer la consommation d'un complément alimentaire à base de cuivre.

Délégation Départementale de l'Ardèche

Service Environnement et Santé

Courriel : ARS-DT07-environnement-sante@ars.sante.fr

Téléphone : 04 26 20 92 11

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

ST ETIENNE DE LUGDARES COMMUNALE

Prélèvement et mesures de terrain du 21/08/2025 à 09h15 pour l'ARS et par le laboratoire agréé CARSO-LSEHL

Nom et type d'installation : ST ETIE DE LUGDARES FOURMARECH (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Point de surveillance : HAMEAU FOURMARECHE LA GAZELLE - SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES

Code point de surveillance : 0000000970 Code installation : 000790

Numéro de prélèvement : 00700211258

Conclusion sanitaire :

Eau de qualité sanitaire satisfaisante. Toutefois, certains paramètres sans incidence directe sur la santé ne sont pas conformes.

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

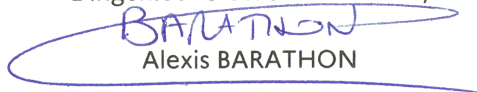
*Les résultats sont également consultables sur internet :
www.eaupotable.sante.gouv.fr*



mardi 26 août 2025

Pour la directrice générale de l'ARS et par
délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,


Alexis BARATHON

Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés en mairie dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	16,8	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	5,9	unité pH			6,5	9
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	22	µS/cm			200	1100
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,03	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,03	mg(Cl ₂)/L				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyses laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,25	NFU				2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		